

La V.A.E une autre voie d'accès aux diplômes des métiers du travail social

La VAE vous permet de faire valider vos compétences par une certification inscrite au RNCP (Registre National des Certifications Professionnelles) : un diplôme, un titre professionnel ou un certificat de qualification professionnelle (CQP).

Sup social vous accompagne dans votre démarche de VAE dans les métiers du travail social, pour les certifications de niveau 4 à 6 maximum (bac + 3). La liste (non exhaustive) des diplômes visés est la suivante : DE AF ; DE AES ; CAP AEPE ; DE ME ; DE TISF ; DE ES ; DE ASS ; DE EJE ; TP CIP ; BUT Carrières sociales, Licence Travail Social, CAFERIUS...

« La loi du 21 décembre 2022 a posé une ambition nouvelle : celle d'un accès universel à la VAE, avec un accompagnement renforcé. Aujourd'hui, nous franchissons une nouvelle étape, pour tenir une promesse simple et essentielle : tout actif — salarié, demandeur d'emploi, agent public — qui a besoin d'un diplôme pour évoluer, se reconverter ou retrouver un emploi, et qui justifie d'une expérience pertinente, doit pouvoir accéder à la VAE de manière fluide, rapide et lisible. La VAE est bien plus qu'un outil administratif, c'est une reconnaissance

Conditions d'accès à la VAE :

- Avoir une expérience professionnelle significative et des compétences acquises en lien direct avec le diplôme visé
- Nous pouvons vous renseigner sur les modalités de mise en œuvre de votre VAE, dans le cadre du dispositif de droit commun.

Selon votre statut de :

Salarié.e du secteur privé, demandeurs d'emploi, bénévoles ou proches aidants, ou
Salarié.e du secteur public et travailleur indépendant

1 - Inscription sur la plateforme France VAE : Renseignements sur le site <https://vae.gouv.fr>

2 - A réception du mail généré par la plateforme, Sup social vous propose un RDV individuel avec la responsable VAE sous 3 jours pour étudier la faisabilité de votre projet.

Selon votre expérience, vous devrez à cette étape mentionner si vous visez une validation totale du diplôme ou partielle (1 ou des blocs de compétences).

2-Evaluation du nombre d'heures nécessaires à l'accompagnement, **CF les étapes de l'accompagnement VAE ci-dessous**

3-Envoi du dossier de faisabilité au certificateur.

4-Etablissement d'un devis

5- Accompagnement à la recherche de financement de la prestation (compte CPF / EDOF / OPCO EMPLOYEUR / fonds propres) selon votre situation.

Plus d'informations sur : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

6-proposition du parcours d'accompagnement avec un référent pour l'ensemble du parcours

7-mis en place d'un calendrier de RV de suivi pour l'écriture du livret 2. Durée moyenne d'accompagnement : 12 mois.

8-Préparation à l'oral et entretien post jury

Pour toute demande d'information et être mis en relation avec notre référente VAE interne (Laura BOSSARD), veuillez nous contacter par mail : supsocial.laroche@etablieres.fr nous nous engageons à vous répondre sous 3 jours.

Les étapes du programme d'accompagnement VAE.

Le programme est ajusté à vos besoins lors du RDV d'étude de faisabilité le cas échéant, le nombre d'entretiens et la durée sont indicatifs.

ETAPES	OBJECTIFS	MODALITES	DUREE
Entretien 1 : Contractualisation puis entretien exploratoire	-Lecture et signature de l'acte d'engagement -Conception du calendrier de travail le cas échéant -Reconstitution et analyse de la trajectoire professionnelle, lecture active du CV détaillé	Présentiel en individue	2h00 à 3h00
Entretien 2 : Entretien méthodologique	-Prise en main du livret 2 : le fond et la forme -Amorce du choix des activités à présenter -Définition des actions à mener avant prochain RDV	Présentiel en individuel	2h00 à 3h00
Entretiens 3 à 8 (en fonction des besoins Entretiens d'explicitation	-Co-lecture du travail du candidat / conseils et aide à la reformulation du descriptif de l'activité -Entretien d'explicitation pour initier la suite de l'écriture -Etablissement du plan d'action pour la suite du descriptif. - Analyse globale du dossier lors du dernier entretien	Présentiel en individue	2h00 à 3h00
Entretien 10 Préparation à l'oral	-Présentation du déroulement de la session de validation -Familiarisation avec les critères d'évaluation - préparation du plan d'exposé	Présentiel en individue	2h00 à 3h00
Entretien 11 : Préparation à l'épreuve orale	-Rappel des modalités administratives -Reprise du référentiel pour identifier l'épreuve -Préparation du contenu suite au repérage des atouts du candidat -Construction de l'argumentaire et entraînement -Mise en confiance	Présentiel en individuel ou en groupe	2h00 à 3h00
Durée du parcours d'accompagnement 20 h 00 à 30 h 00			
Entretien post jury (si validation partielle, analyse et mise en place d'actions pour viser la validation totale)			